

CHÂTEAU-RICHER, le 2 mars 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 2 mars 2011, à 20 h, au lieu habituel.

Sont présents:

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien
M. Jean-Pierre Caron, représentant de Château-Richer
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
M. Yves Germain, maire de Boischatel
M. Michel Lebel, représentant de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Michel Paré, maire de Beaupré
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Est absent :

M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Les membres présents forment le quorum.

PRIÈRE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Jacques Pichette, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire.

2.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉS. #2011-03-34: Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2011

RÉS. #2011-03-35: Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2011 (ajournée au 9 février 2011)

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 2 février 2011 (ajournée au 9 février 2011) soit et est approuvé tel que présenté.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 01 et se termine à 20 h 02.

5.0 FINANCES

5.1 Liste des comptes à payer

RÉS. #2011-03-36 : Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée pour un total de **67 477,08 \$**, laquelle s'établit comme suit :

1. Veolia ▪ Collecte matières recyclables (janvier 2011)	49 886,90 \$
1. Gaudreau Environnement ▪ Collecte matières recyclables (janvier 2011) ▪ Location de conteneurs (janvier 2011)	14 322,05 \$ 9 038,38 \$ 5 283,67 \$
2. Morency, Société d'avocats ▪ séance du 18 janvier 2011 ▪ séance du 25 janvier 2011 ▪ séance du 1 ^{er} février 2011 ▪ séance du 15 février 2011	3 268,13 \$ 956,57 \$ 771,65 \$ 655,94 \$ 883,97 \$
TOTAL :	67 477,08 \$

5.2 Mandat à Pierre Racine, c.a. / Audition des livres, fin avril 2011

RÉS. #2011-03-37: Mandat à Pierre Racine, c.a. / Audition des livres / fin avril 2011

ATTENDU QUE M. Jacques Pichette, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, n'exercera plus ses fonctions à compter du 1^{er} mai 2011, suite à son départ à la retraite ;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC reçoit favorablement sa demande à l'effet qu'il y ait audition des livres comptables pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré mandate son vérificateur externe, M. Pierre Racine, c.a., à procéder à l'audition de ses livres comptables pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 et qu'à cette fin des crédits ne dépassant pas 2 200 \$ sont engagés à même le surplus anticipé de l'exercice financier 2010.

6.0 Suivi des dossiers

6.1 Séances antérieures

6.1.1. MAMROT / Programme d'aide financière aux MRC

1 PLAN DE TRAVAIL, BILAN DES OPÉRATIONS 2010

RÉS. #2011-03-38: Bilan d'opération / Plan de travail 2010

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. APPROUVE ET FAIT SIEN le document intitulé « Plan de travail 2010, bilan des opérations » daté du 16 février 2011 ;
2. MANDATE le secrétaire-trésorier et directeur général à transmettre, au bureau régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la présente résolution accompagnée de cinq (5) copies du susdit document.

2 ENTENTE DE GESTION

Le MAMROT a modifié son programme. À compter du 1^{er} janvier 2011, ce programme est assujéti à la signature d'une entente de gestion.

RÉS. #2011-03-39: Signature de l'entente de gestion / Programme d'aide financière au MRC avec le MAMROT

ATTENDU QUE la « *Loi sur le développement durable* » vise à favoriser la cohérence des interventions publiques et privées en matière de développement durable ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire souhaite « ...que les aides financières accordées puissent servir à favoriser la mise sur pied de documents de planification, d'orientations ou d'actions dans une perspective d'aménagement intégrée et de développement durable ; »

ATTENDU QU'afin d'atteindre ce souhait, le Ministre a transmis aux MRC du Québec le document intitulé « Entente de gestion / Programme d'aide financière aux MRC » tel qu'annoncé dans sa lettre du 22 mars 2010 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. AUTORISE le préfet, M. Pierre Lefrançois, à signer le document précité ;
2. DEMANDE au directeur général de transmettre, avec la présente résolution le document intitulé « *Annexe 1, Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré : Projet de développement durable des collectivités, La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé* », lequel fait partie intégrante de la présente et sera annexé à la susdite entente.

6.2 Des comités permanents

6.2.1 Aménagement, urbanisme et Planification stratégique

1 TNO(S)

A. Règlement créant le CCU

- Avis de motion donné par Germain Tremblay, le 2 février 2011 ;
- Projet de règlement remis au Conseil, le 26 février 2011.

RÈGLEMENT NO 168

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du projet de règlement le 26 février 2011, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Le Préfet en résume le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY, APPUYÉ PAR MARC DUBEAU, ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le Règlement n° 168, intitulé « *Règlement portant sur la constitution du Comité consultatif d'urbanisme des Territoires non organisés Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon* », soit et est adopté tel que présenté.

Le texte du règlement est reproduit intégralement dans le Livre des règlements.

RÉS. #2011-03-40: Nominaton des membres du CCU des TNO (s) Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CARON ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, suite à l'adoption du Règlement n° 168 constituant le Comité consultatif d'urbanisme pour les TNO(s) Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon, nomme à titre de membres du comité :

- M. Pierre Lefrançois, membre
- M. Jacques Roberge, président
- M. Germain Tremblay, secrétaire

Aux fins de s'acquitter de leurs fonctions, le Conseil adjoint au comité, à titre de personne ressource, M. Pierre-Alexandre Côté, aménagiste.

B. Règlement concernant le PIIA

- Avis de motion donné par Yves Germain, le 2 février 2011 ;
- Projet de règlement remis au Conseil, le 26 février 2011.

RÉS. #2011-03-41: Adoption du projet de règlement n° 169 portant sur les PIIA relatif aux chemins nécessaires aux éoliennes et aux aires de montage d'éoliennes

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le « *Projet de règlement n° 169 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif aux chemins nécessaires aux éoliennes et aux aires de montage d'éoliennes*, soit et est adopté tel que présenté.

RÉS. #2011-03-42: Consultation publique / Projet de règlement n° 169 / 30 mars 2011 à 18 h

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LEBEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'assemblée publique sur le Projet de règlement no 169, « *portant sur les PIIA relatif aux chemins nécessaires aux éoliennes et aux aires de montage d'éoliennes* », soit et est fixée au 30 mars 2011, à 18 h, en la salle du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le tout conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

C. Modification du Règlement de zonage n° 162

- Concerne les bandes de protection autour des carrières et des sablières. Concordance à faire avec le « Règlement sur les carrières et sablières » du gouvernement du Québec ;
- Projet de règlement transmis au Conseil, le 16 février 2011.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur Germain Tremblay, maire, qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré sera proposé pour adoption un règlement ayant pour effet d'amender le Règlement de zonage n° 162 à l'égard des territoires non organisés Lac-Jacques-Cartier et Sault-au-Cochon afin de modifier la définition du terme « Carrière ».

2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Adoption du plan de mobilisation

RÉS. #2011-03-43: Adoption du Plan de mobilisation / Plan de développement durable de collectivités de la Côte-de-Beaupré

ATTENDU la résolution #2010-09-141, intitulée « Appel d'offres / Plan de communication / Plan stratégique de développement et du schéma d'aménagement dans une optique durable », adoptée par ce Conseil, le 1^{er} septembre 2010;

ATTENDU la résolution # 2010-12-241, intitulée « Mandat à Le Groupe IBI / DAA pour l'élaboration d'un plan de mobilisation des parties pour l'élaboration du Plan de développement durable de collectivités de la Côte-de-Beaupré » adoptée par ce Conseil, le 8 décembre 2010;

ATTENDU la présentation au Conseil par Le Groupe IBI / DAA du Plan de mobilisation, le 23 février 2011;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte et fait sien le Plan de mobilisation « Un processus crédible et transparent d'information, de réflexion et de consultation avec l'ensemble de la communauté » élaboré par Le Groupe IBI / DAA pour la réalisation du Plan de développement durable de collectivités de la Côte-de-Beaupré, à l'exception de la section 4.1 du Plan qui fera l'objet d'une analyse ultérieure.

RÉS. #2011-03-44: Modification du nombre de membres du Comité aviseur / Plan de développement durable des collectivités—La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé »

ATTENDU la résolution # 2010-11-189, intitulée « Création du comité aviseur / Plan de développement durable des collectivités—La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé », adoptée par ce Conseil le 3 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la résolution # 2010-11-189 soit amendée en remplaçant, au deuxième alinéa, le chiffre « 7 » par le chiffre « 12 » au regard du nombre de membres au sein du comité aviseur.

B. Plateforme Web

RÉS. #2011-03-45: Appel d'offres sur invitation / Création d'une Plateforme Web dans le cadre de la réalisation du Plan de développement durable des collectivités

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, par sa résolution n° 2009-10-200 (7 octobre 2009), a adopté son programme de travail concernant l'élaboration du « Plan stratégique de développement et du schéma d'aménagement dans une optique durable » ;

ATTENDU la résolution #2010-11-188, intitulée « Engagement de crédit au montant de 177 727 \$ et contribution en ressources humaines / « Plan de développement durable des collectivités—La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé » », adoptée par ce Conseil, le 3 novembre 2010;

ATTENDU la présentation au Conseil par Le Groupe IBI / DAA du Plan de mobilisation, le 23 février 2011;

ATTENDU la résolution # 2011-03-43, intitulée « Adoption du Plan de mobilisation à « Le Groupe IBI / DAA » pour la réalisation du Plan de développement durable de collectivités de la Côte-de-Beaupré » adoptée par ce Conseil, le 2 mars 2011;

ATTENDU que le directeur général a confirmé au Conseil que le comité de sélection a été formé préalablement au lancement du présent appel d'offres conformément à la Politique de gestion contractuelle # 2010-01 adoptée par le présent Conseil le 8 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré procède à un appel d'offres sur invitation conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC pour la création d'une plateforme Web dans le cadre de la réalisation du Plan de développement durable des collectivités.

C. Planification stratégique

RÉS. #2011-03-46: Appel d'offres sur invitation / « Planification stratégique de développement durable » dans le cadre de la réalisation du Plan de développement durable des collectivités

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, par sa résolution n° 2009-10-200 (7 octobre 2009), a adopté son programme de travail concernant l'élaboration du « Plan stratégique de développement et du schéma d'aménagement dans une optique durable » ;

ATTENDU la résolution # 2010-09-140, intitulé « Appel d'offres / Planification stratégique / Plan stratégique de développement et du schéma d'aménagement dans une optique durable », adoptée par ce Conseil, le 1^{er} septembre 2010, et qu'il n'y a pas eu suite à cette résolution;

ATTENDU la résolution #2010-11-188, intitulée « Engagement de crédit au montant de 177 727 \$ et contribution en ressources humaines / « Plan de développement durable des collectivités—La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé » », adoptée par ce Conseil, le 3 novembre 2010;

ATTENDU que le directeur général a confirmé au Conseil que le comité de sélection a été formé préalablement au lancement de la présente appel d'offres conformément à la Politique de gestion contractuelle # 2010-01 adopté par le présent Conseil le 8 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

1. QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré abroge la résolution # 2010-09-140 précité;
2. QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré procède à un appel d'offres sur invitation conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC pour l'élaboration de la Planification stratégique de développement durable dans le cadre de la réalisation du Plan de développement durable des collectivités.

6.2.2. Directives « Appel d'offres par voie d'invitation »

RÉS. #2011-03-47: Directives / « Engagement du personnel » et « Appel d'offres par voie d'invitation »

ATTENDU QUE suite à l'adoption (rés. #2010-12-242) de la Politique de gestion contractuelle par le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 8 décembre 2010, il y a lieu d'apporter certaines précisions ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte les directives suivantes :

1. Au regard de l'embauche du personnel;

Le Conseil de la MRC peut, lors d'une réunion plénière, nommer tout membre élu sur un comité de sélection pour l'embauche du personnel de la MRC. Sous réserve des entrevues de sélection, ces nominations demeurent confidentielles jusqu'à la résolution d'embauche.

2. Appel d'offres par voie d'invitation

Le Conseil confie au directeur général le choix des fournisseurs devant être invités, dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation. Le Conseil pourra, néanmoins, demander au directeur général d'inviter certains fournisseurs. Les choix du Conseil et du directeur général demeurent confidentiels jusqu'à l'adoption de la résolution octroyant le contrat.

7.0 Questions diverses

7.1 Bureaux de la MRC

A. Résultat de l'appel d'offres par voie d'invitation

RÉS. #2011-03-48: Modules de bureau Teknion / Acceptation de l'offre de MAB Profil / 44 203,67 \$

ATTENDU QUE la résolution n° 2011-02-24, intitulée « Appel d'offres par voie d'invitation / Modules de bureau Teknion », adoptée par le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 2 février 2011 ;

ATTENDU QUE le résultat de cet appel d'offres est le suivant :

- MAB Profil : 44 203,67 \$
- MBH inc : 45 353,78 \$
- Buromax : 49 288,10 \$

ATTENDU QUE la meilleure proposition conforme est celle de MAB profil ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte la proposition de MAB Profil pour un montant forfaitaire de 44 203,67 \$ et autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat d'exécution de travaux, conformément à son document d'appel d'offres par voie d'invitation.

B. Exécution des travaux

RÉS. #2011-03-49: Exécution des travaux / Installation des modules de bureau Teknion

ATTENDU la résolution n° 2011-03-48, intitulée « Modules de bureau Teknion / Acceptation de l'offre de MAB Profil 44 203,67 \$ », adoptée par ce Conseil, le 2 mars 2011 ;

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., chapitre T-14) ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. DÉCRÈTE l'exécution des travaux d'installation des modules de bureau Teknion, conformément à la résolution n° 2011-03-48, et mandate le directeur général à titre de surveillant de ceux-ci ;
2. DÉCLARE QUE cette dépense sera assumée par les Fonds généraux de la MRC et des TNO(S) de la façon suivante :
 - MRC : - Cour municipale : 12 629,62 \$
PGMR : 12 629,62 \$
Pacte fiscal : 12 629,62 \$
 - TNO(S) : Pacte fiscal : 6 314,81 \$

7.2. Nouvel organigramme

Le Conseil retient la suggestion du préfet de constituer un Comité administratif.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur Marc Dubeau, maire, qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré sera déposé pour adoption un « *Règlement ayant pour effet de constituer un Comité administratif* ».

7.3. Foire Éole 2011

- Le Conseil donne suite à sa résolution n° 2010-10-174.

RÉS. #2011-03-50 : Foire Éole 2011 / Commandites du milieu

ATTENDU la résolution n° 2010-10-174, intitulée « Éole Québec / Foire Éole 2011 », adoptée par le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 6 octobre 2010, demandant à Éole Québec de tenir la Foire Éole 2011 sur son territoire ;

ATTENDU QUE, le 27 octobre 2010, le président d'Éole Québec, M. Michel Thibeault, confirmait qu'il acquiesçait à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. CONFIRME à Éole Québec une contribution financière de 10 000 \$ pour la tenue de la Foire Éole 2011, sur son territoire, sur le terrain de l'Hôtel Val-des-Neiges sis en la ville de Beaupré ;
2. SOLLICITE financièrement le partenariat du Mouvement Desjardins et des députés de Charlevoix et de Montmorency.

N.B. Cette dépense est imputée au Pacte fiscal des TNO(s), telle que prévue au budget 2011.

RÉS. #2011-03-51 : Foire Éole 2011 / Visibilité et objets promotionnels / 5 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré engage des crédits au montant de 5 000 \$ pour fins de visibilité et d'objets promotionnels dans le cadre de la Foire Éole 2011.

N.B. Cette dépense est imputée au Pacte fiscal des TNO(s), telle que prévue au budget 2011.

8.0 CORRESPONDANCE

#1 ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU

RÉS. #2011-03-52 : Adhésion à l'AGRCQ

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré adhère à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) et souscrive un montant de 100 \$ pour sa cotisation 2011.

#2 SAINT-JOACHIM

Intégration du « ...site Le Repos au plan d'ensemble de requalification du littoral de la Côte-de-Beaupré en remplacement de celui de la Grande Ferme ».

RÉS. #2011-03-53 : Intégration du site « LE REPOS », situé à Saint-Joachim, au document « Mise en valeur du littoral de la Côte-de-Beaupré »

ATTENDU le contenu de la lettre du maire de Saint-Joachim, M. Marc Dubeau, adressée au président et directeur général de la Commission de la capitale-nationale du Québec, M. Jacques Langlois, au regard de l'objet précité ;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré acquiesce à la demande du maire de Saint-Joachim ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. AVISE le maire et le Conseil de Saint-Joachim qu'elle accueille favorablement la demande portant sur l'intégration du site « Le Repos », au document précité, en remplacement de celui de La Grande Ferme y apparaissant en page 29 ;

2. DEMANDE à son personnel de remplacer le texte du « Site 7 : La Grande Ferme » par une nouvelle description portant sur le « Site 7 : Le Repos » ;
3. INFORME le président et directeur général de la Commission de la capitale-nationale, M. Jacques Langlois, de cette position en lui transmettant copie de la présente accompagnée de la nouvelle description du site n° 7.

3 MONDIAUX DE SKI NORDIQUE « 2011 » EN NORVÈGE

RÉS. #2011-03-54 : Motion de félicitations à M. Alex Harvey / Médaille d'or aux Mondiaux de ski nordique (2011), en Norvège

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte une motion de félicitations et d'admiration à l'endroit de notre fondeur régional, monsieur Alex Harvey, pour son exploit historique d'avoir remporté la première médaille d'or au sprint par équipe, avec son partenaire Devon Kershaw, aux Mondiaux de ski nordique qui se tenait dans La Mecque du ski de fond, à Holmenkollen en Norvège.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention.

10.0 CLÔTURE

RÉS. #2011-03-55 : Levée de la séance

Le Préfet, M. Pierre Lefrançois, constatant que l'ordre du jour est épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 20 h 13.

Le préfet,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Pierre Lefrançois

Jacques Pichette

Note : En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du Code municipal.